



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-12-2025 /

Dossier complet le : 23-12-2025 /

N° d'enregistrement : 011059/KK P

1 Intitulé du projet

Operation de demolition reconstruction sur un terrain situe au 173-179 bd Felix Faure Aubervilliers (93). Demolition batiment bureaux d'environ 9 000 m2 de SDP, construction d'un batiment de 13 583 m2 de SDP logements, residence etudiante, commerces.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MCF AUBER CANAL

Raison sociale

MCF AUBER CANAL

N° SIRET

85367833200018

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

COLLET

Prénom(s)

Xavier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la démolition d'un ensemble immobilier en R+5 avec 3 niveaux de sous-sol, avec une programmation de bureaux, afin de permettre la construction d'un ensemble immobilier en R+8 avec 2 niveaux de sous-sol, accueillant logements, résidence étudiante et commerces en rez-de-chaussée. Les 13 583 m² de surface de plancher sont repartis approximativement comme suit : - 9 022 m² de logements en accession, du R+1 au R+8 - 4 082 m² en résidence étudiante, soit environ 158 chambres plus le logement gardien - 243 m² d'espaces communs - 239 m² de commerces en rez-de-chaussée - 108 places de stationnement sur deux niveaux de sous-sol réservés aux habitants. La superstructure existante sera démolie mais les parois de l'infrastructure seront conservées. Le site est actuellement occupé par un immeuble de bureaux en R+5 qui comprend trois niveaux de parking en sous-sol (203 emplacements).

4.2 Objectifs du projet

Le site abrite actuellement un immeuble de bureaux de 9 000 m² construit en 1993. La construction existante ne répond plus aux standards de performance énergétique et environnementale, et ne permet pas d'extension étant données que la structure du bâtiment et la faible assise foncière. Situé à Aubervilliers en front du canal Saint-Denis et à proximité de la station de métro Aime Césaire (M12), le site du projet est localisé dans un pôle de re-développement urbain, illustré par la création de l'OAP "Pont de Stains" dans le PLUI de l'EPT Plaine Commune, dont fait partie Aubervilliers. Sa requalification constitue un enjeu urbain majeur pour la ville dans le cadre de la requalification générale du secteur : - renouvellement urbain et densification - requalification du front urbain sur le canal - développement de quartiers mixtes (logements et activités)(objectif de l'OAP).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

En phase demolition : - Demolition de la superstructure existante mais conservation de la structure du sous-sol En phase construction : - Condamnation du troisieme niveau de sous-sol pour fondation - Creation du batiment en superstructure - Realisation des plateaux de logements - Creation des aménagements paysagers.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'ensemble immobilier neuf disposera de 9 022 m² de surfaces de plancher de logements, 4 082 m² de surface de plancher de residence etudiante et 239 m² de commerces dans un batiment en R+8. Au RDC se trouveront les commerces ainsi que les espaces communs (notamment halls d'accueil) des residences et des locaux velo. Du R+1 au R+8 se trouveront les logements pour particuliers d'une part et les chambres de la residence etudiante d'autre part, ces deux espaces etant separes. Un logement pour le gardien est egalement prevu. Un premier niveau de sous-sol accueillera des espaces communs, des locaux velo ainsi que la voie d'acces au deuxieme sous-sol, qui accueillera lui uniquement des espaces de stationnement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de permis de construire valant egalement permis de demolir.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise parcellaire : 3 778 m ² SDP totale créée : 13 583 m ² SDP logements + SDP résidence étudiante + espace commun + SDP commerces : 9022+4325+239+108 Hauteur maximal du bâtiment : R+8 Nombre finale de places de stationnement : 108	(3 778, metre carre) (13 583, metre carre) (26,70, metre) (108 , nombre)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 173 Voie : Boulevard Felix Faure

Lieu-dit :

Localité : 173 Boulevard Felix Faure 93300 Aubervilliers

Code postal : 93300 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°37'59"4 Lat. : 48°91'14"4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Projet de revision du PLUi de l'EPT Plaine Commune : zonage UMD "espace mixte a forte densite" et OAP "Pont de Stains". L'approbation de la revision est prevue pour decembre 2025.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ville d'Aubervilliers ne présente pas de ZNIEFF de type I ou II. La ZNIEFF de type II la plus proche est celle du Parc Départemental de la Courneuve, qui se trouve à une distance d'environ 2,6 km au nord-est du site du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun arrêté de protection du biotope n'est recensé sur la ville d'Aubervilliers ni dans un rayon de 5 km autour du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun parc national, parc naturel marin, réserve naturelle, zone de conservation halieutique ou parc naturel régional n'est identifié sur la ville d'Aubervilliers ni dans un rayon de 5 km autour du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune d'Aubervilliers est couverte par les plans de prévention du bruit suivants : - Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans le département de Seine-Saint-Denis (2024-2029) - Celui de la Metropole du Grand Paris (2025-2029)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	D'après atlas des patrimoine, le site du projet n'est pas concerné par un ou des périmètres de protection des monuments historiques. Le périmètre de protection du monument historique "Eglise Notre-Dame des Vertus" à Aubervilliers se localise à environ 100m à l'est du site d'étude.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet, situé en bordure du canal Saint-Denis se trouve dans une enveloppe d'alerte de zone humide de classe B telle que définie par les DRIEAT. Les zones de classe B sont des zones pour lesquelles les informations existantes laissent presager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser. Néanmoins, le site du projet est urbanisé depuis
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune d'Aubervilliers est couverte par un PPR Mouvements de terrain lié à la dissolution du gypse (le site est inscrit dans le périmètre). Aucun PPRT n'est recensé sur la commune d'Aubervilliers.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRmt lié à la dissolution du gypse a été approuvé le 18/04/1995.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est pas répertorié comme site pollué ou potentiellement pollué (BASOL) et n'est pas concerné par la proximité directe d'un site pollué ou potentiellement pollué. Il est concerné par la présence d'un ancien site industriels (CASIAS) : IDF9301490 - entreprise NOZAL (Fabrication de produits métalliques)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune d'Aubervilliers se situe dans la zone de répartition des eaux des parties captives des nappes de l'Albien et du Neocomien (arrêté préfectoral de la région d'Ile-de-France du 14/10/2016). Le projet ne fera l'objet d'aucun pompage. Le parking souterrain est maintenu et la profondeur de la nappe est d'environ 4,5 m par conséquent, aucun impact sur la nappe n'est prévu.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le point de captage AEP le plus proche se situe sur la commune de Pantin, à 2,6 km au sud-est du site.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site se trouve à environ 2,2 km du site inscrit "Ensemble urbain à Paris" au sud, et à environ 4 km de distance de deux autres sites inscrits : - "Cité Jardin" de la commune du Pre-Saint-Gervais, inscrit le 4 août 1986 et situé au sud-est - "Cité jardin et groupe scolaire du Globe" sur la commune de Stains, inscrit le 19 septembre 1985 et situé au nord-est

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone de protection speciale (ZPS) FR1112013 des sites de Seine-Saint-Denis, creee en date du 26 avril 2006. Il est situe a environ 2,6 km au nord du site du projet (site n°1 : Parc Departemental de la Courneuve). Un autre site Natura 2000 lie a la ZPS des sites de Seine-Saint-Denis est present a 5,1 km au nord-ouest du site (site n°4 : Parc
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche se situe a environ 3,2 km au sud : il s'agit du Parc des Buttes Chaumont a Paris (arrete du 23 juin 1958).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de prelevement d'eau directement dans le milieu naturel. Au cours de la phase travaux comme en phase exploitation, des raccordements seront effectues sur le reseau d'eau potable de la ville d'Aubervilliers.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de drainage ni de modification des masses d'eau souterraines. Les sous-sols existants sont conservés dans le nouveau bâtiment.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet nécessite la demolition du bâtiment existant. Les sous-sols sont conservés donc quasiment aucun déblais hormis un léger décapage en surface sera réalisé sur les espaces extérieurs.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet implique l'apport de matières premières pour la construction du nouveau bâtiment, dont les volumes seront augmentés par rapport au bâtiment existant.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera raccorde au reseau d'eau potable de la commune d'Aubervilliers. La station d'epuration de Seine-Centre, etant la plus proche du site, accueille actuellement une charge entrante de 700 000 EH pour une capacite nominale de 900 000 EH. Le reseau d'assainissement est donc largement dimensionne pour recevoir les eaux usees du projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site du projet est deja urbanise. Le projet permettra de creer des espaces paysagers en surface et des toitures vegetalisees permettant un apport de vegetation et une biodiversite plus importante qu'en l'etat actuel. Au total le projet comptabilisera 1403m² d'espaces vegetalises (37% de l'emprise fonciere).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone Natura 2000 le plus proche est la Zone de Protection Speciale (ZPS) FR1112013 des "sites de Seine-Saint-Denis", elle est situee a environ 2,6 km au nord du site du projet. Actuellement le site du projet ne comporte que de tres petits espaces verts tres artificialises et ne constitue pas un habitat pour les especes recensees dans la ZPS. En raison du contexte tres urbanise entre le site du projet et les ZPS les plus proches, la coexistence des deux est garantie.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les parcelles du projet correspondent actuellement a un espace urbanise. Le projet n'engendrera pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Les principaux risques technologiques sont lies : - a la proximite d'installations classees ICPE (10 installations classees sous le regime d'enregistrement ou d'autorisation dans un rayon de 500 m autour du site) - a la presence d'une canalisation enteree de gaz naturel passant a environ 900 m du site
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est inscrit dans le perimetre de risques lies a la dissolution du gypse, et par un alea moyen au risque de retrait/gonflement des argiles. L'etude geotechnique qui sera realisee prendra en compte ces risques et mettra en avant des prescriptions particulieres que le projet mettra en avant.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Au regard de sa vocation aucun risque sanitaire ne sera genere par le projet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Les sous-sols sont peu remanies : le projet exploite les volumes existants, auxquels il ajoute des volumes complementaires, et de ce fait minimise les travaux en infrastructure.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera des déplacements automobiles (notamment accès aux stationnement en sous-sols), piétons, vélos, transports en commun. Le nombre de places de stationnement passant de 205 à 93 places, le trafic automobile engendré par le bâtiment pourra même être réduit. Les déplacements à vélo seront valorisés par l'augmentation des places de stationnement dédiées. La proximité de la station du métro 12 "Aime Césaire" permet
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet prévoit la création de logements en accession et étudiants.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le boulevard Félix Faure à l'est du site du projet est classé catégorie 3 (100 m de part et d'autre de la voirie)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet prévoit la création de logements en accession et étudiants.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	À l'instar des autres nuisances liées au chantier, celle-ci sera gérée au travers de la mise en œuvre de la charte de chantier propre prévue par la MOA.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet se situe en zone urbanisée, dans un contexte de pollution lumineuse préexistante notamment le long des axes de communications.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase travaux, les rejets dans l'air proviendront éventuellement des poussières émises pendant la phase de démolition principalement. Ces effets seront limités dans le temps. À l'instar des autres nuisances liées au chantier, celle-ci sera gérée au travers de la mise en œuvre de la charte de chantier propre prévue par la MOA.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet n'engendrera pas d'autres effluents que les eaux usées et eaux pluviales, nécessaires à l'exploitation des logements et commerces.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets de chantier. Un diagnostic déchet avant démolition (PEMD) sera réalisé. Les déchets en phase exploitation seront des déchets de type ménagers. Le projet prévoit la réalisation de locaux spécifiques permettant le tri à la source.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Le projet est conçu pour créer une image qualitative valorisant le front urbain sur le canal. La volumétrie assure une insertion qualitative avec le bâti environnant. Les espaces verts de pleine terre permettent d'agréer les volumes de la construction et d'offrir un cadre agréable. Le square Aimé Césaire est préservé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site étant déjà urbanisé, l'usage du sol ne sera pas modifié. La programmation différera de celle du bâtiment démolé (programmation de logements et commerces contre programmation actuelle à dominante bureaux).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Des effets de co-visibilité du présent projet avec le projet de la ZAC Canal sur la commune d'Aubervilliers au sud-ouest (avenue Victor Hugo, quai Josette) pourront être effectifs depuis les espaces publics et le long du canal Saint-Denis (quai François Mitterrand). Ceux-ci seront limités par les implantations industrielles situées entre deux. L'étude des avis sur les projets disponibles sur le site de la DRIEAT et de la MRAe depuis 2021 laisse penser que le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés : - soit car il s'agit de projets d'aménagement dont les travaux sont terminés et dont la phase post-aménagement n'a pas d'incidence particulière sur l'environnement (aménagement des rives du canal Saint-Denis avant les JO 2024) ; - soit du fait de la distance séparant le site et les

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'annexe n°8 détaille l'analyse des impacts du projet sur l'environnement, en phases travaux et exploitation, et précise les mesures ERC qui seront mises en oeuvre. Il convient de s'y reporter.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'annexe n°8 détaille l'analyse des impacts du projet sur l'environnement, en phases travaux et exploitation, et précise les mesures ERC qui seront mises en oeuvre. Il convient de s'y reporter.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments fournis dans ce formulaire, les impacts du projet sur l'environnement seront limités. Le projet permettra une amélioration par rapport à la situation actuelle et répond aux attentes programmatiques, urbaines et paysagères : situé dans un milieu urbain mixte en cours de renouvellement urbain sur un terrain déjà occupé par des bureaux, à proximité d'une station de métro, sa programmation et son implantation sont cohérentes avec l'environnement dans lequel il s'insère. En conséquence, il ne nous apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom flayac

Prénom

Qualité du signataire mandataire de MCF AUBER CANAL propriétaire (

À Paris

Fait le 22-12-2025

Signature du (des) demandeur(s)